

NOMENCLATURE : 8-1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230705-DLB04_05072023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUILLET 2023

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE
SOPHIE BERTHELOT – MODIFICATION DES HORAIRES
D'ENTREE ET DE SORTIE
A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE

En application de l'article L521-3 du Code de l'Education, le Maire peut, après avis de l'autorité scolaire responsable, modifier les heures d'entrées et de sortie des établissements d'enseignement en raison de circonstances locales.

Les conseils des deux écoles maternelle et élémentaire Sophie BERTHELOT ont validé le principe de renoncer - à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 - à un aménagement spécifique ayant été prévu dans ce cadre avec des horaires décalés entre les deux écoles à l'entrée et à la sortie des classes.

La Municipalité souhaite accompagner cette démarche.

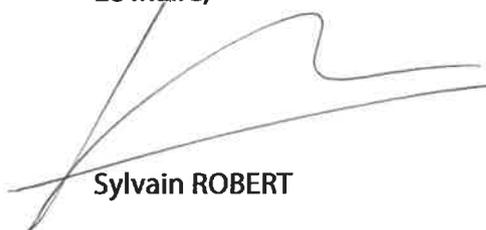
Conformément aux textes applicables en la matière, il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis de l'Inspecteur d'Académie – Directeur des Services Académiques du Pas de Calais, afin d'organiser un retour à la rentrée scolaire aux horaires suivants pour ces deux écoles :

- 8h30 – 11h30
- 13h30 – 16h30.

La commission Services à la Population a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,



Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,



Dominique REAL

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

Affaire suivie par Manuel GONZALEZ
Réf : MGO/BB

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 10 JUILLET 2023

=====

SEANCE DU 5 JUILLET 2023 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 28 juin 2023.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, et MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mme CHOCHOI, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, Mmes LOURDELLE, GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH et CLAVET, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme MAZEREUW ayant donné pouvoir à Mme GLEMBA, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme DAVID, et Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. REAL, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.